



## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025**

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET COMPTE DE GESTION COMMUNE**

Excédent de fonctionnement de 255 476,60€ et d'investissement de 21 371,47 €  
Résultats identiques au compte de gestion.

### **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE**

255 476.60€ à l'excédent de fonctionnement et 110 271,72 € en investissement  
(= 365 738.32€)

### **BP COMMUNE**

**INVESTISSEMENT DEPENSES : 369 042,64€**

**INVESTISSEMENT RECETTES : 369 042,64€**

**FONCTIONNEMENT DEPENSES : 585 108,34€**

**FONCTIONNEMENT RECETTES : 585 108,34€**

### **VOTE DES TAUX 2025**

36.41% pour le foncier bâti dont 9.34% de part communale (taux inchangé) et 27.07% de part départementale (entièrement reversée aux communes)

40.48% pour le foncier non bâti.

15.68% pour la taxe d'habitation, renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) depuis 2024

### **TARIF PARTICIPATION SIRTOM COMMUNE :**

Le Maire explique qu'une participation est mise en place par le Sirtom. Son montant estimé est de 854,50€ soit 685,30€ pour les déchets ménagers et de 169,20 € pour le tri sélectif. Base sur 20 semaines d'utilisation, première année calculée sur déclaration et ensuite sur les enlèvements réels.

### **Adopté à l'unanimité**

### **CREATION POSTE PERMANENT**

Création d'un poste d'adjoint technique C1, à compter du 01 mai 2025 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques accessibles selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent en milieu rural.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 5 heures par mois.